

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

VILLE DE CERET

FICHE DE POSTE : RESPONSABLE DE STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Directrice de la Crèche Municipale

Filière Médico-Sociale **Catégorie A**

La Commune de Céret mène actuellement un projet de construction d'une structure d'accueil petite enfance qui accueillera la crèche collective (effectifs d'accueil prévus : 20 enfants), actuellement associative mais dont l'activité sera reprise en juillet 2014 en régie municipale et le relais assistants maternelles qui va être créé.

ROLE

Dans ce contexte d'évolution, la responsable de structure d'accueil petite enfance aura pour missions :

- Piloter la reprise en régie municipale de l'actuelle association au niveau de l'organisation et de la planification pour restructurer le service selon un projet d'établissement et un règlement de fonctionnement mis en œuvre conjointement avec les élus et la Direction Générale des Services de la Mairie en lien avec la PMI et la CAF et en collaboration avec le personnel de la crèche associative.
- Analyser les besoins des familles et des enfants et organiser les relations crèche/famille (diagnostic offre/demande)
- Elaborer un projet éducatif en concertation avec l'équipe de la crèche, la direction de la commune en cohérence avec l'environnement économique et social de la ville et les orientations des élus.
- Participer à la définition et la mise en œuvre du projet d'établissement de la nouvelle structure petite enfance de la ville de CERET
- Assistance et conseils techniques aux élus et à la Direction sur le domaine petite enfance, veille juridique, sanitaire et sociale.
- Management et animation de l'équipe
- Elaboration et suivi du budget de fonctionnement de l'établissement

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

N+1 : Directrice Générale des Services ou son adjointe = DRH

RELATIONS FONCTIONNELLES

Relations quotidiennes :

- Avec l'éducatrice de jeunes enfants, adjointe à la directrice et le personnel de la crèche (CAP petite enfance, auxiliaires de puériculture)
- Avec les familles,

Relations régulières

- Avec le Maire et l' élu délégué à la petite enfance
- Avec la Directrice et son adjointe – DRH
- Le Directeur du service technique ou son adjoint
- La responsable du service comptable de la mairie ou son adjointe
- Partenaires institutionnels de la PMI, de la CAF, Trésor Public

Relations ponctuelles

- Services techniques municipaux (espaces verts, électriciens, ateliers)
- Acteurs de la vie locale : associations, écoles maternelles, services municipaux culturels et sportifs
- Médecins ou établissements de soin
- Services d'urgence et de secours

CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail à la crèche et ponctuellement en mairie du lundi au vendredi
- 35h – Horaires à définir avec une amplitude variable en fonction des besoins du poste
- Disponibilité pour d'éventuelles réunions après fermeture de l'établissement

EXIGENCES DU POSTE

- Diplôme d'état de puéricultrice,
- Expérience minimum trois ans en qualité de Directrice ou d'Adjointe à la Direction d'une structure petite enfance ou dans des fonctions managériales,
- Statut : Fonctionnaire Territorial ou en détachement, contractuel de droit public,
- Date souhaitée de prise de poste : au plus tard le 1^{er} juillet 2014.